

PLAN D'ENSEMBLE DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'EAU — LIEGE 1939.

RAPPORT SUR LE PLAN D'ENSEMBLE DE L'EXPOSITION

L'Exposition s'étendra sur une superficie d'environ 60 hectares répartis sur les deux rives de la Meuse et est limitée :

AU NORD : par le quai de Coronmeuse, le nouveau port charbonnier, la place Coronmeuse et la Nouvelle Chaussée construite sur l'ancien canal Liège-Maestricht.

AU SUD : par les communes de Bressoux et de Jupille.

A L'OUEST : par le pont de Coronmeuse.

A L'EST : par le pont Marexhe et son prolongement.

ETAT DU TERRAIN ET EMPLACEMENTS RESERVES

L'état du terrain avant les aménagements et les emplacements réservés :

1) *Rive gauche* : Jardin du Tir, emplacement du Tir et son prolongement formé par les remblais sur l'ancien canal Liège-Maestricht.

Grande avenue à double voie longeant la Meuse.

2) *Rive droite* : Le long de la Meuse, l'Avenue de l'Indépendance, plaine de Droixhe séparée en deux parties par la Centrale électrique.

3) *La pointe de l'île Monsin*, séparant le canal Albert de la Meuse.

LES TROIS PROBLEMES A RESOUDRE ETAIENT LES SUIVANTS :

1. Le fleuve, élément séparatif dangereux, devait être intégré dans l'exposition proprement dite et n'en constituer qu'un élément. Cette volonté doit s'exprimer par la recherche de deux axes.

2. Rechercher des moyens d'accès dans l'enceinte et emplacements des pockings.

3. Détermination des différentes sections de l'exposition. Choix des emplacements les plus favorables et les meilleures liaisons. Les solutions proposées sont les suivantes :

1) *Les axes* : un axe longitudinal naturel : *le fleuve* ; un axe transversal partant de l'esplanade devant le palais et coupant perpendiculairement le fleuve.

2) *Les accès* : a) *accès le plus important* : place Coronmeuse, centre rive gauche, arrivée des tramways principaux ;

b) accès de l'esplanade rive droite, arrivée des lignes d'autobus ;

c) accès secondaires aux deux têtes du Pont de Coronmeuse ;

d) accès face au pont Marexhe et accès avenue de l'Indépendance, la circulation automobile venant des régions du Nord.

3) *Détermination des sections* : L'Exposition a été répartie comme suit, en différentes sections parcellaires :

L'ÉQUERRE

RIVE GAUCHE :

- Section 1* : Emprise sur le pont de Coronmeuse et ses deux entrées, une station de départ du téléférique.
- Section 2* : Le jardin du dalhia. La plaine de jeux comprenant : un jardin d'enfants, des barboteuses avec page, un petit stade où pourront se courir différentes compétitions pour enfants.
- Section 3* : Comprend les palais : du Haut-Commissariat Général, du Tourisme, de l'Université, des Beaux-Arts, Pavillon de la Ville d'Anvers.
- Section 4* : L'entrée principale de la place Coronmeuse, L'esplanade, Le parking, Le grand palais permanent.
- Section 5* : La Roseraie, La section coloniale, Le jardin zoologique, Quelques pavillons longeant la grande Avenue, comme la Pologne et la Ville d'Ostende.
- Section 6* : La nouvelle avenue longeant la Meuse.
- Section 7* : Le pont Marexhe - la pointe de l'Île Monsin aménagée en jardin dans lequel se trouvera le monument commémoratif au Roi Albert. Le pont provisoire, Le palais du travail.

RIVE DROITE :

- Section 8* : L'entrée Nord et son Parking, la ligne du Village Mosan.
- Section 9* : *Le Lido*.
- Section 10* : Les palais de l'Esplanade, participation française.
- Section 11* : Le palais de la Mer, Le palais du Génie Civil, Le palais de la Navigation, Le palais des Constructions navales.
- Section 12* : L'entrée principale de la Rive droite, Les palais de l'Industrie (section belge), Le jardin d'eau, La station du départ du Téléférique, Le pavillon de la Ville de Paris.
- Section 13* : La cité lacustre, La pêcherie, Le pylône central du Téléférique.
- Section 14* : Les attractions.

CHOIX DES EMBLEMES

Si l'on tient compte de ce que l'emplacement du Palais de la Ville est imposé, il reste la section nécessitant la plus grande superficie de terrain d'un seul tenant, qui est évidemment celle des Grands Palais. Dès lors, un seul choix est possible : sur la rive droite de la Plaine de Droixhe.

Chacune des deux rives devant avoir un centre biologique, il est prévu une esplanade aux abords du Palais Permanent pour la rive gauche, et une autre aux abords des Grands Palais pour la rive droite.

De ces deux esplanades, on jouit de la vue grandiose sur le fleuve. Les foules peuvent s'y concentrer.

Le parc de jeux pour enfants devant occuper un endroit facilement accessible de toutes parts et représentant un cadre de douceur et de sérénité, il est naturel qu'il se trouve au parc du Tir communal actuel qui, lui-même prolongé et quelque peu aménagé, deviendra le parc définitif de la Ville.

Quant aux pavillons du Commissariat Général et du Tourisme, ils doivent se trouver proches de l'esplanade principale de la rive gauche. On peut constater ainsi qu'un sain examen des lieux imposait l'emplacement des principaux centres.

Ce plan n'est donc pas l'expression fantaisiste d'une idée, mais l'aboutissement d'une pure logique.

Examinons maintenant la disposition détaillée, propre à chacune des rives :

RIVE GAUCHE

Au point de vue relief du sol, tout le terrain se trouve en contrebas par rapport au niveau de la nouvelle avenue.

A l'emplacement de la place Coronmeuse, il fallait une liaison souple entre ses niveaux. A partir de l'endroit de débarquement tous les voyageurs de cette place, une rampe large et spacieuse conduit en pente douce le public directement dans l'axe du Grand Palais et vers le fleuve ; de là, on découvre tout le spectacle de l'Exposition.

Il faut aussi rappeler que l'on ne pouvait enterrer les arbres existants, sous peine de les condamner à mort ; c'est pour cette raison que l'on retrouvera le niveau du parc par des rampes légères. Toute la partie du parc se prolongeant jusqu'au jardin d'enfants est séparée du bassin à charbon par un fort rideau de verdure, obstacle naturel aux vues et aux poussières.

Le pavillon du Commissariat Général trouve sa place près du Palais Permanent ainsi que le Pavillon du Tourisme qui doit être visible de partout et facilement accessible ; viennent ensuite le palais de l'Université et des Beaux-Arts et le pavillon de la Ville d'Anvers.

Derrière, le parc public se prolongera par une bande étroite jusqu'au delà du pont Marexhe et prendra successivement les noms de « Roseraie » et « Jardin Zoologique » ; divers petits pavillons auront leur emplacement dans la « Roseraie ».

Au pied du Grand Palais Permanent et au niveau de la place Coronmeuse, se trouve un parking pour les voitures amenant la foule directement à ce bâtiment.

Les formes un peu sinuées des chemins au travers des pelouses sont commandées par le souci d'éviter de trop écrasantes perspectives qui ont souvent peu de rapport avec l'échelle humaine, d'autant plus que de très grands espaces libres sont créés aux esplanades.

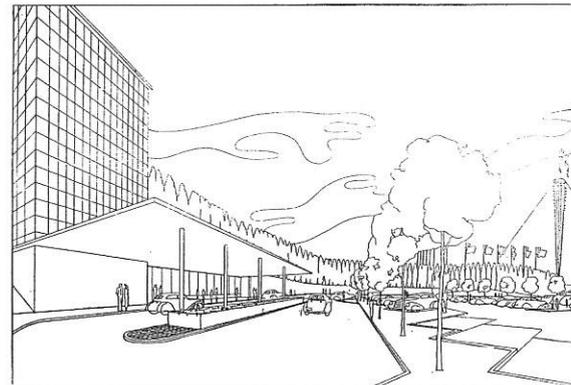
Ces parcs seront dessinés d'une façon simple avec prévision de jeux de niveau, dégagant des vues qui constitueront un lieu de repos et de charme, agrémenté par des pièces d'eau au travers desquelles les chemins circulent librement.

Les accès à la nouvelle avenue sont créés au moyen de rampes.

PARC D'ENFANTS

Ce parc est conçu suivant les directives imposées par le Ministère de la Santé Publique et sera, après l'Exposition, exploité d'une façon définitive au profit des habitants du quartier voisin.

Pendant l'Exposition, il permettra aux parents qui le désirent de confier leurs enfants au personnel spécialisé qui s'occupera de cette garderie.



ENTRÉE GRAND PALAIS ET PARKING

L'accès de ce parc est très aisé. Limité de toutes parts par la verdure, offrant immédiatement de larges zones d'ombre grâce aux arbres existants, il est conçu de manière à permettre les libres ébats d'enfants.

ILE MONSIN

La pointe de l'île, située entre le commencement du canal Albert et le fleuve, servira de trait d'union entre les deux rives qui se trouvent reliées par le pont Marexhe et la passerelle provisoire.

Sur la pointe de l'île, sera érigé le monument-phare au Roi Albert ; ensuite viendront le palais de l'Industrie et quelques pavillons.

RIVE DROITE

Près de la tête du Pont de Coronmeuse, se trouvera une entrée secondaire qui conduira les piétons par l'Avenue de l'Indépendance vers l'Esplanade Centrale.

Sur les anciens terrains de l'Exposition de 1930, sera situé le Parc des Attractions, qui sera ainsi un centre de nuit animé et proche des accès principaux et de la ville.

La construction existante de la Centrale Electrique sera rafraîchie, repeinte, les murs extérieurs reconstruits, l'éclairage amélioré ; des améliorations importantes sont prévues.

Cette usine participera de cette façon à l'Exposition au même titre qu'un pavillon.

Le public sera admis à la visiter à certaines heures.

Le long d'une partie de la clôture, sera installée une galerie marchante.

Les dépôts à charbon seront camouflés.

L'usine électrique risquait, de par sa position en front de l'Avenue, de rompre la continuité de la rive droite, mais la circulation par cette avenue n'étant que secondaire, elle devient un but de promenade. Le public peut être amené directement au centre de la rive droite par une route nouvelle qui rejoindra les terrains de 1930 en passant par derrière la Centrale et arrivera à l'Avenue de l'Indépendance au delà des terrains de l'Exposition et un peu en amont du Pont-Barrage.

LA CITE LACUSTRE

Face à la Centrale Electrique, elle agrémente cette partie de l'Avenue tout en n'empiétant pas sur le terrain. Elle se compose de deux grands halls réservés pour les sports nautiques, de quelques cafés et restaurants et de grandes terrasses qui pourront servir de tribune quand se dérouleront des compétitions sur le fleuve.

LA PECHERIE

Spécialement réservée aux Eaux et Forêts et à la pisciculture dans nos régions. On y accèdera par une passerelle venant de la galerie de la Cité lacustre.

ESPLANADE

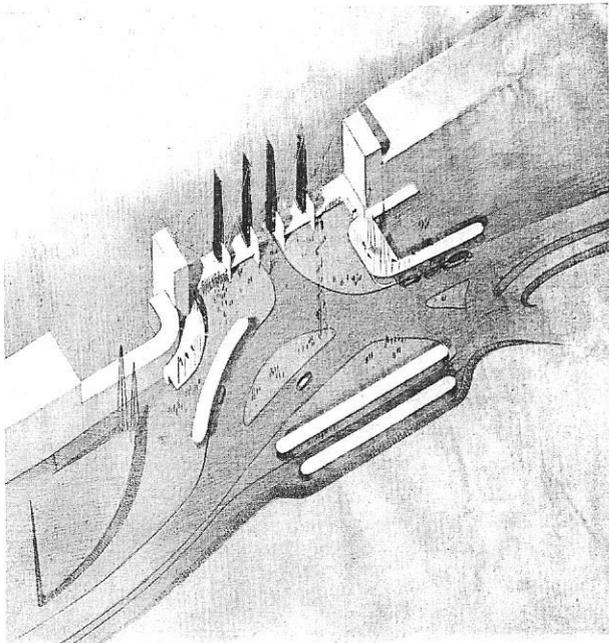
Cette place est nécessaire pour deux raisons :

- a) concentration des foules ;
- b) organisation de grandes fêtes.

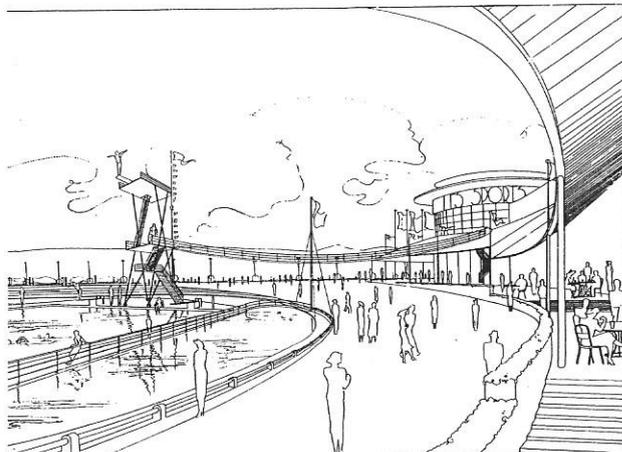
Dans le premier cas, le point de mire peut être une manifestation nautique de grande envergure, c'est-à-dire sur une grande étendue, ou bien une fête de nuit à grande échelle, ou encore une fête musicale.

Dans le second cas, les cortèges y trouvent un dégagement favorable, car cette place n'est qu'un élargissement de l'Avenue de l'Indépendance. Le point de vue vers ces défilés est alors tout désigné par la terrasse et les gradins soulignant l'esplanade. Notons que cette terrasse sert, même lorsqu'il n'y a pas de manifestation, de vaste tribune libérant le beau spectacle sur le fleuve.

Derrière la première rangée de Grands Palais, se trouve un écran, d'autres bâtiments à une distance d'environ 80 mètres créant ainsi un espace libre assez important qui sera transformé en un vaste parc d'une surface de 3 hectares environ, qui se trouve en



ENTREE PRINCIPALE - RIVE DROITE



LE LIDO : La piscine et les terrasses des cafés

contrebas de l'esplanade et qui sera traversée par un canal navigable.
LE LIDO

Cette grande surface verte aboutit dans le fond à un ensemble formé par une pièce d'eau, « Le Lido », d'une forme permettant le plus libre épanouissement de tous les regards et tenant compte des grandes vues perspectives qui doivent être dégagées.

Cette pièce d'eau a en réalité plusieurs axes, vu sa situation dans un véritable noyau du plan d'ensemble. La raison de cette forme est que l'ensemble soit visible du plus grand nombre de points possible. A cet endroit, elle devient un ralliement obligatoire.

En effet, la foule venant du Pont Marexhe, pour rejoindre la rive droite, doit fatalement passer devant cette pièce d'eau par une sorte de balcon. De même, la foule venant en sens inverse de l'Avenue de l'Indépendance et allant vers Marexhe jouira de l'ampleur de cette vue. Les promeneurs qui désirent y séjourner un instant peuvent se retirer sur une sorte de promontoir et trouver même un abri. De même, la circulation parsemée venant du parc entre les palais aboutit fatalement au bord de cette pièce d'eau.

Une partie du « Lido » sera transformée en piscine où se disputent les différentes épreuves de natation ; elle sera bordée par un ensemble de restaurants et cafés d'où l'on pourra suivre, de tous les points, les ébats des nageurs et les différentes manifestations sportives.

VILLAGE MOSAN

Reconstituera des ensembles typiques de l'Architecture Mosane : places, fermes, impasses, mairie, etc.

PORTES

Les deux accès importants sont concentrés au centre de chaque rive où deux circulations importantes aboutissent grâce aux moyens de transport :

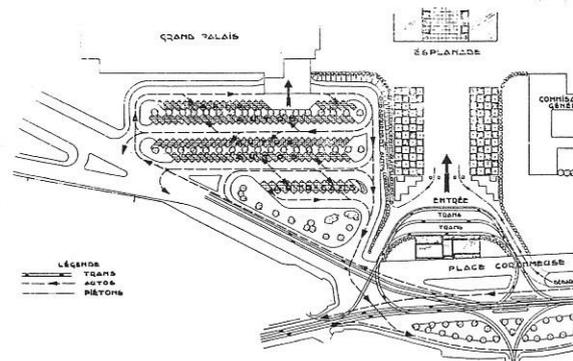
a) Place Coronmeuse :

Arrivée des tramways de la Ville et transit ; il est prévu une organisation de cette place pour permettre un débarquement et un embarquement aisés d'une foule de voyageurs, et de façon à ce que ceux-ci se trouvent le plus vite possible en dehors des circulations dangereuses.

Il est prévu également à proximité de cette entrée principale un parking pour voitures privées.

Notons que du point de vue définitif, ces installations restent indispensables, vu l'emplacement du Grand Palais des Expositions qui pourra absorber des milliers de personnes.

Cette entrée sera la PORTE PRINCIPALE N° 1.



PLACE CORONMEUSE : Circulation et Parking

b) Accès rive droite :

Cet accès sera créé pour l'Exposition. Il aboutit également au centre de la rive. Il conviendra très bien pour une ligne d'autobus ainsi que pour les voitures servant au transport de personnes, c'est-à-dire ne stationnant pas sur place, ainsi que pour les autocars venant de l'extérieur.

Il sera créé un système de quais d'embarquement et de débarquement. La route qui y conduit sera nouvellement créée et donne communication directe, d'une part, avec le centre de la ville, d'autre part, avec le Nord.

Il y aura également à cette entrée un parking pour voitures privées.

Le parking spécialement conçu pour les autocars sera situé sur les anciens terrains de 1930.

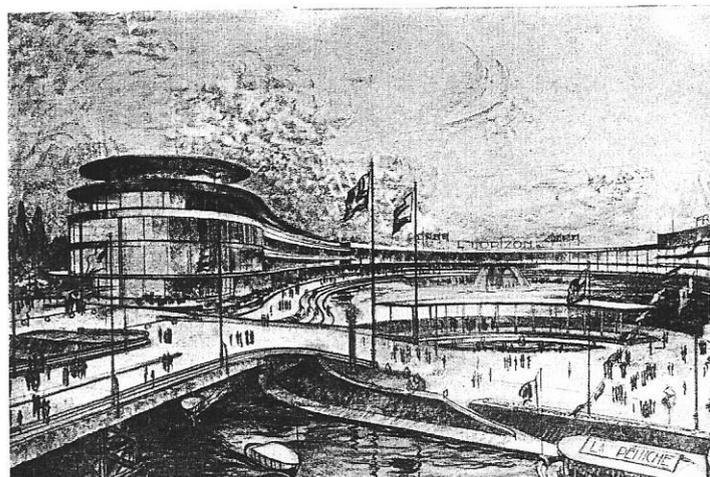
Cette entrée sera la PORTE IMPORTANTE N° 2.

PORTES SECONDAIRES

Au pont de Coronmeuse, où aboutissent les deux circulations de piétons provenant des habitations riveraines des deux rives de la Meuse, se trouveront deux entrées secondaires :

a) *Rive gauche* : cette entrée donne directement accès au parc d'enfants et au centre de la jeunesse.

b) *Rive droite* : cette entrée donne accès par l'Avenue de l'Indépendance à l'esplanade de la rive droite, en passant devant le Parc des Attractions et la Cité Lacustre.



ENTRÉE NORD

Sur la rive droite, une entrée située Avenue de l'Indépendance servira pour les automobilistes venant du Nord et qui y trouveront à proximité un parking pour voitures. Sur la rive gauche, une entrée est également prévue qui servira pour la circulation venant de Bruxelles par le nouveau tronçon d'autoroute.

CIRCULATION

a) Circulation extérieure :

Comme il est dit plus haut, les deux accès importants aboutissent au centre de chaque rive et reçoivent une circulation venant principalement des quartiers de la ville situés sur les deux rives du fleuve. La place Coronmeuse reçoit les personnes prenant le tram au centre de la ville (place St-Lambert).

Pour l'autre rive, une ligne nouvelle de tramways sera créée.

Les populations venant de Herstal et des environs peuvent venir soit en tramways qui aboutissent place Coronmeuse, soit en voiture ou à pied vers l'entrée du Pont Marexhe.

Toutes les circulations en voitures privées et en taxis trouveront des parkings à tous les endroits importants et entrées de l'Exposition.

b) Circulation intérieure :

L'ensemble de l'Exposition possède une circulation intérieure en circuit fermé, qui se compose des deux avenues principales sur chaque rive longeant la Meuse. Elles traversent celle-ci par le pont Marexhe prolongé par un pont provisoire. De cette façon, les deux rives sont intimement reliées.

De cette circulation centrale, partiront les circulations secondaires pénétrant au cœur même de tous les parcs, jardins, palais, etc.

Les surélévations de niveau prévues pour garder un champ de vue le plus vaste possible à des endroits bien déterminés, se font par des escaliers ; ce souci de jeux de niveau a été également établi pour jouir du spectacle des jardins et des parcs.

Il résulte de ce système de deux genres de circulation que les visiteurs reçoivent deux impressions bien distinctes : une de grande étendue, l'autre d'intimité.

Par le tracé des chemins, la foule est amenée automatiquement et malgré elle vers tous les centres importants.

Dès les deux entrées principales qui se trouvent chacune en contrebas, par rapport au niveau moyen de l'Exposition, deux grandes pentes douces de 50 mètres de largeur font découvrir immédiatement une vue de l'ensemble.

Les grandes avenues formant le circuit permettent une circulation rapide et de repérer à tout instant l'endroit où l'on se trouve et celui où l'on veut aboutir.

Cette disposition facilite également le transport de personnes par trains et ainsi que par voitures individuelles.

CIRCULATION NAUTIQUE

Toute la rive droite étant libérée de servitude de navigation fluviale, comporte des embarcadères provisoires donnant accès vers les centres principaux.

Des stationnements d'embarcations, grandes ou petites, à découvert ou à l'abri, sont prévus près du Pont de Coronmeuse et à proximité des pavillons établis, s'appuyant dans le fleuve.

FETES — SPORTS DIVERS

Les cortèges pourront effectuer un circuit complet avec points de stationnement à des endroits où la foule peut se concentrer.

Il y a notamment la grande esplanade de la rive droite qui peut contenir, suivant les cas, de 20 à 30.000 personnes. C'est l'endroit central qui servira également à d'autres manifestations telles que des courses, défilés de gymnastique et diverses autres manifestations. Pour les fêtes de nuit, illuminations, théâtre d'eau, feux d'artifice, qui se donneront surtout sur la Meuse, la foule trouvera des emplacements symétriques sur les deux rives.

Pour les manifestations sportives, ces esplanades pourront servir de points de départ et d'arrivée, par exemple pour les courses.

Les sports nautiques, cortèges sur l'eau, promenades disposent du fleuve tout le long de la rive droite où l'on peut placer des embarcadères et des pontons de stationnement en nombre suffisant.

Pour les manifestations nautiques plus pittoresques et plus intimes, le « Lido », entouré des grands cafés et terrasses et où aboutit la cabine du transporteur aérien, est tout désigné, et les spectateurs y trouvent des places à l'extérieur pour les promeneurs sur les terrasses et à l'intérieur de l'établissement entièrement vitré.

Cette nappe d'eau de peu de profondeur se prête également très bien à toutes les démonstrations nautiques de yachts en miniature et d'autres petites embarcations.

Pour le soir, deux centres rallieront les visiteurs : les attractions situées sur les anciens terrains de 1930 et dont les accès sont faciles et nombreux ; le Village Mosan et le Lido cités ci-dessus et les établissements l'entourant, qui forment un tout ouvert le soir. Ces endroits possèdent des entrées qui leur sont propres ainsi que des parkings ; il est très important de pouvoir conduire la foule au centre même de chaque lieu attractif.

TRANSPORTEUR AÉRIEN

Sera installé pour traverser l'Exposition en diagonale dans sa plus grande longueur. Il reliera les deux rives.

Les deux départs et arrivées partant du niveau du sol et joignant le pylône central sont prévus :

- a) départ rive gauche à l'entrée du Pont de Coronmeuse ;
- b) départ des cafés et restaurants établis autour du Lido.

Le pylône central aura 100 mètres de hauteur. Les deux cabines du transporteur s'y arrêteront. Le public pourra circuler dans un local entièrement vitré sur son pourtour et pourra y stationner quelques instants pour jouir du panorama de l'Exposition, du port et de la ville.

Les cabines seront au nombre de 4, pouvant transporter 30 personnes chacune.

Cette attraction sensationnelle permettra la liaison des deux rives. Du haut du pylône, où se trouvera une table d'orientation, on jouira d'un panorama d'une rare ampleur.

Le local de la presse pour recevoir les reporters pourrait se trouver sur ce pylône à une certaine hauteur.

JE PRINCIPALE, RIVE GAUCHE : Un hémicycle de repos.

